



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

7300 – BOUSSU

EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

Art.L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1122-17 alinéa 1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu dans la salle du Conseil Communal Rue Rogier à BOUSSU, le **lundi 04 octobre 2021 à 18heures30**.

Fait à l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2021.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général f.f.,

Les Bourgmestre et Échevins,

ADMINISTRATION GENERALE - INFORMATIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

SERVICE DES FINANCES - TAXES - GESTION BUDGET & MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

2. Fabrique d'église Saint-Géry- Approbation de la modification budgétaire n°1 de 2021
3. F.E. Saint-Géry - Réformation du budget 2022 - Arrêt de l'allocation communale ordinaire et proposition d'octroi d'un subside extraordinaire de 300,00€
4. Fabrique d'Eglise Saint-Joseph - Réformation du budget 2022 - Arrêt de l'allocation communale et proposition d'octroi d'un subside extraordinaire de 3.182,30€
5. F.E. Saint-Charles - Réformation du budget 2022 - Arrêt de l'allocation communale ordinaire et proposition d'octroi d'un subside extraordinaire de 5.723,30€
6. Fabrique d'église Saint-Martin - Réformation du budget 2022 - Arrêt de l'allocation communale ordinaire
7. C.P.A.S. - Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2021 des services ordinaire et extraordinaire
8. Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2021 des services ordinaire et extraordinaire

JURIDIQUE - MARCHES PUBLICS(GESTION ADMINISTRATIVE- JURIDIQUE ET TUTELLES) - ASSURANCES - RÈGLEMENTS DE TAXE ET REDEVANCE

9. Convention de marchés conjoints entre la Commune et la Spaque en vue de la réalisation d'une étude urbanistique de mise en révision du plan de secteur relative au redéveloppement du site "Corderie Laurent" (phase 1 de la convention de collaboration)- Décision de principe

URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - LOGEMENT

10. Validation du dossier de candidature POLLEC 2021- Volet 1- Ressources Humaines

TRAVAUX - VOIRIE - MOBILITE - MARCHES DE TRAVAUX(PARTIE TECHNIQUE)

11. Règlement complémentaire sur le roulage - Abrogation d'un emplacement pour personnes à mobilité réduite- PMR - rue Sainte Victoire n° 26 à 7301 Hornu
12. Règlement complémentaire sur le roulage - Avenue Biesmans - Création d'un passage pour piétons
13. Règlement complémentaire sur le roulage - Modification du plan de circulation du Centre de Boussu- Rues Bergifossé - Glattignies- Adolphe Mahieu
14. Règlement complémentaire sur le roulage - Modification du sens de circulation de la rue de l'Escouffiaux à 7301 Hornu

15. Règlement complémentaire sur le roulage - Rue de Bavay - Interdiction de circulation à tout véhicule dont la masse excède 3,5 tonnes sauf desserte locale

**FETES & CEREMONIES - CULTURE - SPORTS
COMMUNICATION - BIBLIOTHEQUE-- GESTION DES
MARCHÉS**

16. Organisation du Marché de Noël de Boussu et du Marché d'hiver sur le site du Grand-Hornu - Règlement d'ordre Intérieur 2021

HUIS CLOS